



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/01/2024 004-210402400-20240104-DE_2024_002-DE

*République française*

*Département des Alpes-de-Haute-Provence*

Date de la convocation: 28/12/2023

**Membres en exercice  
: 10**

**Présents : 7**

**Votants : 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

*L'an deux mille vingt-quatre et le quatre janvier l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur  
Laurent ROUX*

**Présents** : Laurent ROUX, Sophie VIAL, Sébastien ROUX, Rudy  
WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Jean TATU, Carine  
DURET

**Représentés** : Anaïs ROHR par Sophie VIAL, Florian UGHI par  
Anthony DA SILVA RAMOS

**Excusés** : Thierry REGA

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Sophie VIAL

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR - ACQUISITION D'UN CHARGEUR  
POUR LES SERVICES TECHNIQUES - DE\_2024\_002**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité d'acquérir un véhicule de type chargeur pour les services techniques. Ce véhicule permettra d'effectuer différents types de travaux tels que le déplacement de charge lourde comme les jardinières ou les bacs à sel, d'effectuer des travaux de déblaiement (en particulier sur la route de Chasse), de déneiger à l'intérieur du village et de pousser la neige accumulée sur la voie publique. Cet engin a vocation à remplacer le camion lors du déneigement car il sera plus compact et plus manœuvrier dans les rues étroites du village.

Cet engin sera équipé de chaînes à neige, de fourches et d'un godet. Il sera également compatible avec la lame à neige qui équipe actuellement le camion.

Monsieur le Maire, propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2024, à hauteur de 70 %. Le montant de l'équipement est estimé à 69 500,00 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

Arrête le plan de financement comme suit :

Coût du projet                      69 500,00 €

Subvention de l'État 48 650,00 €  
Fonds propres 20 850,00 €

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/01/2024 004-210402400-20240104-DE_2024_002-DE

**SOLLICITE** une aide de 70 % au titre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR 2024), soit un montant de 48 650,00 € ;

**DIT** que le solde, représentant 30 % sera financé sur fonds propres, soit un montant de 20 850,00 € et que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits sur le budget 2024;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.